

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 décembre 2023

DEL_20231206_13

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

20

26

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Dotation de Soutien à
l'Investissement
Local (DSIL) -
Demande de
subvention pour la
mise en place d'une
pompe à chaleur
géothermique à
l'école primaire Léo
Lagrange**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

07 décembre 2023

Et que la convocation
avait été faite le

29 novembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Absent(e)s : Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'école primaire Léo Lagrange, construite dans les années 1970 est aujourd'hui chauffé par 2 chaudières au sol au gaz datant de 1994 et 1997 et une chaudière murale datant de 2010. Il représente le plus gros consommateur de gaz de la ville. L'objectif est de remplacer cette configuration de chaudières par un système de chauffage par pompe à chaleur géothermique.

Le réseau secondaire du chauffage sera conservé et éventuellement les émetteurs selon les résultats de l'étude en cours.

L'estimation effectuée sur la base du projet similaire développé à l'école Jaurès Curie au stade faisabilité pour la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique sur champs de sondes nous amène à un montant estimé de 660 000 € HT.

La réalisation de l'opération se fera en 2024 et 2025.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_13-DE



- Le financement

En dépenses

Les travaux seront réalisés sur les exercices budgétaires 2024 et 2025.

Une ligne de crédit sera ouverte : Article 2313 :

- Année 2024 : 160 000,00 € HT soit 192 000,00 € TTC
- Année 2025 : 500 000,00 € HT soit 600 000,00 € TTC

En recettes

Inscription de l'opération au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

- Année 2024 - Article 1311 - Inscription : 79 200 €
- Année 2025 - Article 1311 - Inscription : 184 800 €

Appels de fonds DSIL envisagés sur la base théorique d'un taux de 40 % de subventions, maximum possible

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal et d'éventuelles autres subventions (Fond écoles, Conseil régional, Fond vert, Fond chaleur ADEME, ...).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 27 novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

Article 1 : D'acter la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique à l'école primaire Léo Lagrange.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Article 3 : Dit que la recette/dépense sera imputée sur les budgets 2024 et 2025.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié le 12/12/2023
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_13-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT